

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 84-2024-093

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2024

# Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /	
84-2024-04-04-00004 - RAA Changement adresse pharmacie 74 Abondance	
(1 page)	Page 3
84-2024-04-04-00005 - RAA Changement d'adresse Pharmacie	
Annecy-Le-Vieux (1 page)	Page 4
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de	
l'offre de soins régulation	
84-2024-04-04-00006 - Portant fixation du bilan quantifié de l offre de soins	
pour la période de dépôt des demandes d autorisation des activités de	
soins et des équipements matériels lourds ouverte du 1er mai au 30 juin	
2024 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. (9 pages)	Page 5
84_SGAMISE_Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de	
l'Intérieur Sud-Est / Direction de l'administration générale et des finances	
84-2024-04-02-00002 - Décision SGAMI	
SE_DAGF_2024_04_05_171?? portant subdélégation de signature aux	
agents du centre de services partagés pour la validation électronique dans	
le progiciel comptable intégré CHORUS Service exécutant MI5PLTF069 (4	
pages)	Page 14





Arrêté N° 2024-12-0030

Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie à ABONDANCE (74360)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R 5125-1 à R. 5125-12;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1986 accordant une licence d'officine n° 74#000310, à l'adresse suivante : Route LA FOULIE 74360 ABONDANCE ;

**Considérant** la demande présentée par Monsieur Marc RISSOUANT, pharmacien titulaire exploitant la SELARL « PHARMACIE RISSOUANT » accompagnée du certificat d'adressage établi par la mairie d'ABONDANCE, daté du 3 juin 2023, actualisant l'adresse de la pharmacie ;

#### **ARRETE**

**Article 1er** : La nouvelle adresse de l'officine susvisée est : 603 rue de l'Abbaye d'Abondance 74360 ABONDANCE.

Article 2 : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

**Article 3** : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif auprès de Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

**Article 4**: La directrice de l'offre de soins par intérim de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 4 avril 2024

Pour la Directrice générale et par délégation, La responsable du pôle Pharmacie Biologie SIGNE

Catherine PERROT

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 04 72 34 74 00 – <u>www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr</u>







Arrêté N° 2024-12-0029

Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie à ANNECY (74940)

#### La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R 5125-1 à R. 5125-12;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 juillet 1969 accordant une licence d'officine n°74#000132 à l'adresse suivante : 2 rue de la Colline Annecy-le-Vieux 74940 ANNECY ;

**Considérant** la demande présentée par Madame Caroline REME, pharmacienne titulaire exploitant la SELARL « PHARMACIE BASSET-REME » accompagnée du certificat d'adressage établi par la mairie d'ANNECY, daté du 6 février 2024, actualisant l'adresse de la pharmacie ;

#### **ARRETE**

**Article 1er** : La nouvelle adresse de l'officine susvisée est : 2 chemin de la Colline Annecy-le-Vieux 74940 ANNECY.

**Article 2** : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

**Article 3** : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif auprès de Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités.
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

**Article 4**: La directrice de l'offre de soins par intérim de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 4 avril 2024

Pour la Directrice générale et par délégation, La responsable du pôle Pharmacie Biologie SIGNE

Catherine PERROT

Courrier: CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 04 72 34 74 00 - <u>www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr</u>





Liberté Égalité Fraternité



#### **Arrêté** n°2024-17-0120

Portant fixation du bilan quantifié de l'offre de soins pour la période de dépôt des demandes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ouverte du 1er mai au 30 juin 2024 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

#### La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°2023-22-0069 du 30 octobre 2023 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 30 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté n°2024-17-0028 portant modification de l'arrêté n°2023-17-0565 du 27 décembre 2023 portant modification de la fixation, pour l'année 2024, du calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

#### **ARRETE**

Article 1 : Le bilan quantifié de l'offre de soins applicable pour la période de dépôt ouverte du 11 mars 2024 au 10 mai 2024 pour les demandes relevant des activités de soins et des équipements matériels lourds, est établi selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés, ou à compter de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conformément aux articles L.6122-10-1 et R.6122-42 du code de la santé publique, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification au promoteur. Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Article 3 : Le Directeur de la direction de l'offre de soins et les Directeurs des délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

> Clermont-Ferrand, le 04 AVR. 2024 Pour la directrice générale et par délégation Le Directeur délégué régulation de l'offre de soins hospitalière **Jean SCHWEYER**

# Soins critiques

## Adultes

Réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant							
Zones de santé	Zones de santé Situation existante OQOS minimum OQOS maximum Possibilité de dé						
Zone Ain	0	2	2	Oui (2)			
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	6	6	Oui (6)			
Zone Cantal	0	1	1	Oui (1)			
Zone Ardèche - Drôme	0	4	4	Oui (4)			
Zone Isère	0	2	2	Oui (2)			
Zone Loire	0	6	6	Oui (6)			
Zone Haute-Loire	0	1	1	Oui (1)			
Zone Rhône	0	11	11	Oui (11)			
Zone Savoie	0	1	1	Oui (1)			
Zone Haute-Savoie	0	3	3	Oui (3)			
Total	0	37	37	Oui (37)			

Soins intensifs polyvalents dérogatoires					
Zones de santé	Situation existante	<b>OQOS</b> minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt	
Zone Ain	0	0	0	Non	
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	1	1	Oui (1)	
Zone Cantal	0	1	1	Oui (1)	
Zone Ardèche - Drôme	0	1	1	Oui (1)	
Zone Isère	0	2	2	Oui (2)	
Zone Loire	0	1	1	Oui (1)	
Zone Haute-Loire	0	0	0	Non	
Zone Rhône	0	4	4	Oui (4)	
Zone Savoie	0	1	1	Oui (1)	
Zone Haute-Savoie	0	2	2	Oui (2)	
Total	0	13	13	Oui (13)	

	Soins intensifs de cardiologie				
Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt	
Zone Ain	0	2	2	Oui (2)	
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	5	5	Oui (5)	
Zone Cantal	0	1	1	Oui (1)	
Zone Ardèche - Drôme	0	2	2	Oui (2)	
Zone Isère	0	3	3	Oui (3)	
Zone Loire	0	3	3	Oui (3)	
Zone Haute-Loire	0	1	1	Oui (1)	
Zone Rhône	0	9	9	Oui (9)	
Zone Savoie	0	1	1	Oui (1)	
Zone Haute-Savoie	0	2	2	Oui (2)	
Total	0	29	29	Oui (29)	

## Soins intensifs de neurologie vasculaire

Page 1 sur 9

Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt
Zone Ain	0	1	1	Oui (1)
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	3	3	Oui (3)
Zone Cantal	0	1	1	Oui (1)
Zone Ardèche - Drôme	0	2	2	Oui (2)
Zone Isère	0	1	1	Oui (1)
Zone Loire	0	2	2	Oui (2)
Zone Haute-Loire	0	1	1	Oui (1)
Zone Rhône	0	3	3	Oui (3)
Zone Savoie	0	1	1	Oui (1)
Zone Haute-Savoie	0	2	2	Oui (2)
Total	0	17	17	Oui (17)

Soins intensifs d'hématologie							
Zones de santé	Situation existante	<b>OQOS</b> minimum	<b>OQOS</b> maximum	Possibilité de dépôt			
Zone Ain	0	0	0	Non			
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	0	1	Oui (1)			
Zone Cantal	0	0	0	Non			
Zone Ardèche - Drôme	0	0	0	Non			
Zone Isère	0	1	1	Oui (1)			
Zone Loire	0	1	2	Oui (2)			
Zone Haute-Loire	0	0	0	Non			
Zone Rhône	0	2	2	Oui (2)			
Zone Savoie	0	1	1	Oui (1)			
Zone Haute-Savoie	0	1	1	Oui (1)			
Total	0	6	8	Oui (8)			

## Pédiatrique

Réanimation de reco	Réanimation de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant							
Zones de santé	Zones de santé Situation existante OQOS minimum OQOS maximum Possibilité de dé							
Zone Ain	0	0	0	Non				
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	0	0	Non				
Zone Cantal	0	0	0	Non				
Zone Ardèche - Drôme	0	0	0	Non				
Zone Isère	0	1	1	Oui (1)				
Zone Loire	0	0	0	Non				
Zone Haute-Loire	0	0	0	Non				
Zone Rhône	0	2	2	Oui (2)				
Zone Savoie	0	1	1	Oui (1)				
Zone Haute-Savoie	0	0	0	Non				
Total	0	4	4	Oui (4)				

Réanimation et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant

Page 2 sur 9

Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt
Zone Ain	0	0	0	Non
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	1	1	Oui (1)
Zone Cantal	0	0	0	Non
Zone Ardèche - Drôme	0	0	0	Non
Zone Isère	0	0	0	Non
Zone Loire	0	1	1	Oui (1)
Zone Haute-Loire	0	0	0	Non
Zone Rhône	0	0	0	Non
Zone Savoie	0	0	0	Non
Zone Haute-Savoie	0	0	0	Non
Total	0	2	2	Oui (2)

	Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires						
Zones de santé	Situation existante	<b>OQOS</b> minimum	<b>OQOS</b> maximum	Possibilité de dépôt			
Zone Ain	0	1	1	Oui (1)			
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	1	1	Oui (1)			
Zone Cantal	0	0	0	Non			
Zone Ardèche - Drôme	0	1	1	Oui (1)			
Zone Isère	0	0	0	Non			
Zone Loire	0	1	1	Oui (1)			
Zone Haute-Loire	0	1	1	Oui (1)			
Zone Rhône	0	1	1	Oui (1)			
Zone Savoie	0	1	1	Oui (1)			
Zone Haute-Savoie	0	1	1	Oui (1)			
Total	0	8	8	Oui (8)			

Soins intensifs pédiatriques polyvalents d'hématologie					
Zones de santé	Situation existante	<b>OQOS</b> minimum	OQOS maximum	Possibilité de dép	
Zone Ain	0	0	0	Non	
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	1	1	Oui (1)	
Zone Cantal	0	0	0	Non	
Zone Ardèche - Drôme	0	0 0 0		Non	
Zone Isère	0	1	1	Oui (1)	
Zone Loire	0	1	1	Oui (1)	
Zone Haute-Loire	0	0	0	Non	
Zone Rhône	0	2	2	Oui (2)	
Zone Savoie	0	0	0	Non	
Zone Haute-Savoie	0	0	0	Non	
Total	0	5	5	Oui (5)	

# Équipements matériels lourds (IRM et scanners)

Page 3 sur 9

Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt
Zone Ain	0	4	6	Oui (6)
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	16	19	Oui (19)
Zone Cantal	0	4	4	Oui (4)
Zone Ardèche - Drôme	0	13	16	Oui (16)
Zone Isère	0	13	17	Oui (17)
Zone Loire	0	14	21	Oui (21)
Zone Haute-Loire	0	3	5	Oui (5)
Zone Rhône	0	37	51	Oui (51)
Zone Savoie	0	9	14	Oui (14)
Zone Haute-Savoie	0	16	21	Oui (21)
Total	0	129	174	Oui (174)

# Hospitalisation à domicile

#### Socle

Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt
Zone Ain	0	2	2	Oui (2)
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	6	6	Oui (6)
Zone Cantal	0	1	1	Oui (1)
Zone Ardèche - Drôme	0	3	3	Oui (3)
Zone Isère	0	2	2	Oui (2)
Zone Loire	0	3	3	Oui (3)
Zone Haute-Loire	0	1	1	Oui (1)
Zone Rhône	0	3	3	Oui (3)
Zone Savoie	0	3	3	Oui (3)
Zone Haute-Savoie	0	5	5	Oui (5)
Total	0	29	29	Oui (29)

### Réadaptation

Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt
Zone Ain	0	1	2	Oui (2)
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	1	6	Oui (6)
Zone Cantal	0	1	1	Oui (1)
Zone Ardèche - Drôme	0	1	3	Oui (3)
Zone Isère	0	1	2	Oui (2)
Zone Loire	0	1	3	Oui (3)
Zone Haute-Loire	0	1	1	Oui (1)
Zone Rhône	0	1	3	Oui (3)
Zone Savoie	0	1	3	Oui (3)
Zone Haute-Savoie	0	1	5	Oui (5)
Total	0	10	29	Oui (29)

Ante et	post	partum

Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt
Zone Ain	0	1	2	Oui (2)
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	1	6	Oui (6)
Zone Cantal	0	1	1	Oui (1)
Zone Ardèche - Drôme	0	1	3	Oui (3)
Zone Isère	0	1	2	Oui (2)
Zone Loire	0	1	3	Oui (3)
Zone Haute-Loire	0	1	1	Oui (1)
Zone Rhône	0	1	3	Oui (3)
Zone Savoie	0	1	3	Oui (3)
Zone Haute-Savoie	0	1	5	Oui (5)
Total	0	10	29	Oui (29)

## Enfants de moins de trois ans

Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt
Zone Ain	0	1	2	Oui (2)
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	1	6	Oui (6)
Zone Cantal	0	1	1	Oui (1)
Zone Ardèche - Drôme	0	1	3	Oui (3)
Zone Isère	0	1	2	Oui (2)
Zone Loire	0	1	3	Oui (3)
Zone Haute-Loire	0	1	1	Oui (1)
Zone Rhône	0	1	3	Oui (3)
Zone Savoie	0	1	3	Oui (3)
Zone Haute-Savoie	0	1	5	Oui (5)
Total	0	10	29	Oui (29)

# Activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie

#### Thrombectomie mécanique

Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt
Zone Ain	0	0	0	Non
Zone Allier - Puy-de-Dôme	0	0	0	Non
Zone Cantal	0	0	0	Non
Zone Ardèche - Drôme	1	1	1	Non
Zone Isère	0	0	0	Non
Zone Loire	0	0	0	Non
Zone Haute-Loire	0	0	0	Non
Zone Rhône	0	0	0	Non
Zone Savoie	0	0	0	Non
Zone Haute-Savoie	1	1	1	Non
Total	2	2	2	Non (0)

#### Ensemble des activités de NRI

Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt
Zone Ain	0	0	0	Non
Zone Allier - Puy-de-Dôme	1	1	1	Non
Zone Cantal	0	0	0	Non
Zone Ardèche - Drôme	0	0	0	Non
Zone Isère	1	1	1	Non
Zone Loire	1	1	1	Non
Zone Haute-Loire	0	0	0	Non
Zone Rhône	1	1	1	Non
Zone Savoie	0	0	0	Non
Zone Haute-Savoie	0	0	0	Non
Total	4	4	4	Non

Page 7 sur 9

# Médecine

Zones de santé	Situation existante	OQOS minimum	OQOS maximum	Possibilité de dépôt
Zone Ain	10	10	10	Non
Zone Allier - Puy-de-Dôme	22	23	23	Oui (1)
Zone Cantal	7	7	7	Non
Zone Ardèche - Drôme	25	26	26	Oui (1)
Zone Isère	12	12	12	Non
Zone Loire	20	20	21	Oui (1)
Zone Haute-Loire	7	7	7	Non
Zone Rhône	46	47	48	Oui (2)
Zone Savoie	10	10	11	Oui (1)
Zone Haute-Savoie	14	14	15	Oui (1)
Total	173	176	180	Oui (7)



## Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Est

Liberté Égalité Fraternité

La chef du centre de services partagés Chorus

# **DÉCISION**

## SGAMI SE DAGF 2024 04 05 171

portant subdélégation de signature aux agents du centre de services partagés pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS –

Service exécutant MI5PLTF069

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure :

VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAMI-SE-DAGF-2017-10-06-28 du 5 octobre 2017 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Sud-Est;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAMI-SE\_DAGF\_2023\_07\_20\_155 du 20 juillet 2023 portant délégation de signature à Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Est, secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense Sud-Est en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel;

#### DÉCIDE

**Article 1**<sup>er</sup>. –Délégation de signature est donnée pour les programmes du ministère de l'intérieur,

- -152 « gendarmerie nationale », titres 2, 3 et 5,
- **− 161** « intervention des services opérationnels », titres 3 et 5,
- -176 « police nationale », titres 2, 3 et 5,
- -362 « Écologie » titres 3 et 5,
- **−363** « Compétitivité » titres 3 et 5
- − **216** « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », titres 2, 3, 5 et 6,
- − **232** « vie politique, culturelle et associative », titre 2,

- -303 « immigration et asile », titres 3 et 5,
- 307 « administration territoriale », titre 2
  ainsi qu'une partie du programme du ministère des affaires étrangères et européennes,
- − 105 « action de la France en Europe et dans le monde », pour le traitement des indemnités de mission et de changements de résidence de militaires de la gendarmerie affectés ou effectuant des missions au profit du Ministère des affaires étrangères/direction de la coopération de sécurité et de défense (MAE/DCSD)
  - et les opérations immobilières des implantations de la police nationale et de la gendarmerie nationale financées sur le programme du ministère des finances,
- 723 « opérations immobilières nationales et des administrations centrales », titres 3 et 5, aux agents du centre de services partagés CHORUS du SGAMI Sud-Est dans les conditions définies ci-après pour les actes suivants :

# §1. pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS de la certification de service fait à :

- Madame Malika ZOIOUI,
- Madame Sabah ARGOUBI,
- Monsieur Loic CHENEVIER,
- Monsieur Laurent BACHELET,
- Madame Aïcha BELLAWNES,
- Madame Noémie VACHER,
- Madame Magali BARATHÉ,
- Madame Céline CABRAL,
- Monsieur Quentin OMS,
- Monsieur Ludovic BRIOUDE,
- Madame Sophia BIQUE,
- Madame Rachelle CHERPAZ,
- Monsieur Christophe CAUCHOIS,
- Madame Tifany CHARDAC,
- Madame Nathalie CHARLOSSE,
- Madame Nathaly CHEVALIER,
- Monsieur Lucas BALVAY,
- Madame Marion THIBAUT,
- Madame Mathilde MEKKAOUI,
- Monsieur Loïc DARNON,
- Madame Maria DA SILVA,
- MDC Audrey DEREMARQUE,
- Madame Christelle DUVAL,
- Madame Elisabeth ESCOBAR,
- Madame Sabrina ZIAT,
- Madame SONIA FOUDIL,
- Madame **Amina AHMED**,
- Madame Christelle GACHON,
- Madame Michèle GARRO,
- Monsieur David GAUTHIER,
- Madame Magali GONZALES,

- Madame Patricia GONNATI.
- Monsieur Quentin MASSON,
- Madame Christine JACQUET,
- Monsieur Vincent JAMMES,
- Madame Patricia JEGARD,
- Madame Sylvie JUNG,
- Madame Salima TAHRI,
- Madame Sandrine MECHAUD,
- Monsieur Maxime LOHSE,
- Madame Élisa AUGER,
- Madame Sylvie PATALANO,
- Madame Fatiha MARCHADO,
- Madame Faiza AIT-ALLA,
- Madame **Lea MOUTHON**,
- Madame Christelle SAIGNE,
- Madame Léna BATTUT,
- Monsieur Lionel MARTINEZ
- Monsieur Gilles BLIN,
- Madame Laetitia PATRICK,
- Madame Swann PHILIPPEAU,
- Madame Chantal LEOPOLDIE,
- Madame Sylvie BONNEAU,
- Madame Aïda BELOVODJANIN,
- Madame Géraldine GIBOUDEAU,
- Madame **Virginie ROUX**,
- Madame Mbolatiana RENDRIAMIHARISOA.
- Monsieur Philippe KOLB,
- Madame Stella MANCUSO,
- Monsieur Michel GALLEGO.

§ 2. pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS des engagements juridiques et des demandes de paiement à :

- Madame Magali BARATHÉ,
- Madame Christelle DUVAL,
- Madame Christelle SAIGNE,
- Madame **Mbolatiana RENDRIAMIHARISOA**,
- Madame **Géraldine GIBOUDEAU**,
- Madame Sabrina ZIAT,
- Monsieur Loïc DARNON.
- Madame Maria DA SILVA,
- Madame Michèle GARRO,
- Madame Sylvie JUNG,
- Madame Faiza AIT-ALLA,
- Madame Fathia MARCHADO,
- Madame Audrey DEREMARQUE
- Monsieur Maxime LOHSE,
- Monsieur Michel GALLEGO,

- Monsieur Lionel MARTINEZ,
- Monsieur **Philippe KOLB**,
- Madame Swann PHILIPPEAU,
- Madame Céline CABRAL,
- Madame Tifany CHARDAC,
- Monsieur Ludovic BRIOUDE.

- § 3. pour la validation électronique dans le progiciel comptable des titres de perception à :
  - Madame Faiza AIT-ALLA,
  - Madame Géraldine GIBOUDEAU,
  - Monsieur Philippe KOLB

**Article 2.** – Un spécimen des signatures et paraphes sera adressé, séparément, pour accréditation aux comptables assignataires concernés.

**Article 3.** —La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 02 avril 2024

L'adjoint au Chef du centre de services partagés, CHORUS du SGAMI Sud-Est

Philippe KOLB